



# **CODE SPORTIF**

**Saison 2020-2021**

# TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION .....	4
TITRE I - CHAMPIONNAT INDIVIDUEL PAR CIRCUITS DÉPARTEMENTAUX .....	5
<b>CHAPITRE 1 - DISPOSITIONS COMMUNES À TOUTES LES DISCIPLINES .....</b>	<b>5</b>
Article 1.1.01 - Généralités .....	5
Article 1.1.02 - Engagement .....	5
Article 1.1.03 - Publication des convocations et des classements .....	5
Article 1.1.04 - Classement dans un tournoi .....	5
Article 1.1.05 - Forfait et abandon .....	6
Article 1.1.06 - Finalités Meuse et Triangle .....	6
Article 1.1.07 - Arbitrage .....	6
Article 1.1.08 - Intendance et directeur de jeu .....	7
Article 1.1.09 - Sélection des joueurs pour les finales de Ligue ou nationales .....	7
Article 1.1.10 - Joueur isolé d'un Comité départemental de billard limitrophe .....	7
<b>CHAPITRE 2 - DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AU BILLARD AMÉRICAIN .....</b>	<b>8</b>
Article 1.2.01 - Catégories .....	8
Article 1.2.02 - Points de circuit .....	8
Article 1.2.03 - Classement du circuit .....	9
Article 1.2.04 - Formule sportive .....	9
Article 1.2.05 - Participants et rang d'arrivée .....	10
Article 1.2.06 - Sélection des joueurs pour les finales Meuse et Triangle .....	10
Article 1.2.07 - Sélection des joueurs pour les finales de Ligue .....	10
<b>CHAPITRE 3 - DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AU BLACKBALL .....</b>	<b>11</b>
Article 1.3.01 - Catégories .....	11
Article 1.3.02 - Points de circuit .....	11
Article 1.3.03 - Classement du circuit .....	12
Article 1.3.04 - Formule sportive .....	12
Article 1.3.05 - Participants et rang d'arrivée .....	13
Article 1.3.06 - Sélection des joueurs pour les finales de Ligue .....	13
<b>CHAPITRE 4 - DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AU CARAMBOLE .....</b>	<b>14</b>
Article 1.4.01 - Catégories .....	14
Article 1.4.02 - Points de circuit .....	15
Article 1.4.03 - Classement du circuit .....	15
Article 1.4.04 - Phases constitutives .....	15
Article 1.4.05 - Phases par poules .....	16
Article 1.4.06 - Phases par élimination directe .....	17
Article 1.4.07 - Nombre de poules dans les phases et de séances selon les billards et le nombre d'inscrits .....	17
Article 1.4.08 - Distances .....	18
Article 1.4.09 - Participants et rang d'arrivée .....	18
TITRE II - CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES DE CLUBS .....	19
<b>CHAPITRE 1 - DISPOSITIONS COMMUNES À TOUTES LES DISCIPLINES .....</b>	<b>19</b>
Article 2.1.01 - Engagement .....	19
Article 2.1.02 - Publication des calendriers et des classements .....	19
Article 2.1.03 - Sélection des équipes pour les finales de Ligue .....	19
<b>CHAPITRE 2 - DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AU BILLARD AMÉRICAIN .....</b>	<b>20</b>
Article 2.2.01 - Scotch Double Cup .....	20
Article 2.2.02 - Championnat par équipes de club .....	20
Article 2.2.03 - Classement .....	20
<b>CHAPITRE 3 - DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AU BLACKBALL .....</b>	<b>21</b>
<b>CHAPITRE 4 - DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AU CARAMBOLE .....</b>	<b>21</b>
TITRE III - CHAMPION MEUSE ET TRIANGLE .....	22
Article 3.0.01 - Définition .....	22
Article 3.0.02 - Critères de décernement .....	23
Article 3.0.03 - Trophée .....	23
Article 3.0.04 - Diplôme .....	23

<b>TITRE IV - AUTRES COMPÉTITIONS .....</b>	<b>24</b>
<b>CHAPITRE 1 - COUPE MEUSE ET TRIANGLE 3-BANDES .....</b>	<b>24</b>
Article 4.2.01 - Définition .....	24
Article 4.2.02 - Déroulement sportif .....	24
Article 4.2.03 - Trophée .....	24

# INTRODUCTION

Le présent règlement, intitulé « Code sportif du Comité Meuse et Triangle de Billard » (CMTB), regroupe toutes les dispositions sportives régissant tous les championnats organisés et/ou supervisés par le CMTB.

Il s'appuie sur le code sportif de chaque discipline de la [Fédération Française de Billard](#) (FFB) et sur les règlements sportifs de la [Ligue Grand Est de Billard](#) (LGEB). En cas de dérogation à un de leurs articles, le présent règlement en fait mention et prévaut sur ceux-ci.

**Le présent document est optimisé pour faciliter la recherche :**

- ☐ La table des matières est dynamique.
- ☐ Un lien hypertexte est créé sur chaque article mentionné dans un autre article et sur chaque document téléchargeable sur un site internet.
- ☐ Chaque numéro d'article se décompose en trois séquences :
  - 1<sup>er</sup> chiffre : titre
  - 2<sup>ème</sup> chiffre : chapitre
  - 3<sup>ème</sup> chiffre : numéro d'ordre.

**D'une saison sportive à l'autre, les articles modifiés apparaissent en surbrillance jaune.**

# TITRE I - CHAMPIONNAT INDIVIDUEL PAR CIRCUITS DÉPARTEMENTAUX

## CHAPITRE 1 - DISPOSITIONS COMMUNES À TOUTES LES DISCIPLINES

### Article 1.1.01 - Généralités

#### 1. Définition

Chaque saison sportive, la Commission Sportive du CMTB (CS-CMTB) organise et gère un championnat individuel ouvert aux licenciés du CMTB.

Un championnat se caractérise par son mode de jeu ou sa spécialité puis sa catégorie, selon les modalités décrites aux articles [1.2.01](#), [1.3.01](#).

#### 2. Composition et finalité

Un circuit est composé d'un à six tournois départementaux.

Il peut être qualificatif pour la finale **ou le barrage** Meuse et Triangle du championnat pour laquelle il est ouvert, dans la limite d'un nombre de places fixé à l'[article 1.1.06](#) du présent règlement.

#### 3. Catégories concernées, nombre de tournois, dates et lieux

Pour chaque championnat, la CS-CMTB détermine en début de saison si un circuit est ouvert. Il fixe le nombre de tournois, l'organisation d'une finale **ou d'un barrage**, leurs dates à son calendrier.

### Article 1.1.02 - Engagement

- L'engagement doit être effectué obligatoirement sur le [site internet du CMTB](#), la date limite d'engagement est fixée sur ledit site. Il est pris en compte pour tous les tournois du circuit.
- Si un joueur n'a pas pris l'engagement en début de saison, il peut s'inscrire à un tournoi jusqu'au jeudi à 18 heures précédant de deux semaines le début de ce tournoi en envoyant une inscription par courriel au responsable de championnat.

### Article 1.1.03 - Publication des convocations et des classements

Le responsable du championnat publie les convocations, avec [la mise à jour des classements](#), sur le [site internet du CMTB](#) **six** jours avant la date de la compétition.

### Article 1.1.04 - Classement dans un tournoi

Le classement général du tournoi est établi selon les critères suivants :

- phase la plus élevée atteinte ;
- rang de classement dans cette phase.

## Article 1.1.05 - Forfait et abandon

### 1. Forfait

Le délai minimal de déclaration de forfait est fixé à **sept jours** avant le début de la compétition. Le joueur doit prévenir le club organisateur et le responsable de championnat.

Si le délai de déclaration est respecté et si la raison du forfait est de jouer une autre compétition de la même discipline, la CS-CMTB octroie au joueur, à sa demande, une compensation en points de circuits égale au dernier classé d'un tournoi.

En cas de délai de déclaration non respecté et en l'absence de motif médical, le joueur est suspendu pour le tournoi suivant du même championnat. En cas de faits répétés, il est exclu du championnat concerné pour la saison.

### 2. Abandon

Si l'abandon survient avant la fin de la phase précédente, le joueur est remplacé à son rang d'arrivée dans le tournoi par le meilleur joueur non qualifié de cette phase. Dans le cas contraire, le joueur n'est pas remplacé.

### 3. Incidence

En cas de délai de déclaration du forfait non respecté, la convocation étant publiée, le joueur reste inscrit au tournoi. En conséquence, le joueur perd tous ses matchs et enregistre **zéro point de circuit**, ses adversaires gagnent et obtiennent les points de match correspondant.

## Article 1.1.06 - Finalités Meuse et Triangle

Les places en finale Meuse et Triangle du championnat sont attribuées dans l'ordre du classement final après le dernier tournoi et se jouent sur les distances normales.

DISCIPLINE	NOMBRE D'INSCRITS	FINALE MEUSE ET TRIANGLE
BILLARD AMÉRICAIN	≥ 8	OUI - Poule de 8 ou 16 en double KO
	< 8	OUI - Poule unique
CARAMBOLE	≥ 11	OUI - Poule unique de 4
	≥ 6 et < 11	OUI - Poule unique de 3
	< 6	NON

Au blackball, le barrage Meuse et Triangle du championnat sont attribuées dans l'ordre du classement final après le dernier tournoi et se jouent sur les distances normales.

## Article 1.1.07 - Arbitrage

Les matchs des circuits départementaux sont arbitrés :

- par inter-arbitrage, situation où l'arbitrage est assuré par un adversaire hormis celui du match en cours (joueur exempt ou éliminé, désigné par tirage au sort en cas de désaccord) ;
- par auto-arbitrage, si l'ensemble des joueurs concernés donnent leur accord, situation où l'arbitrage est assuré par l'adversaire du match en cours.

Des arbitres sont nommés pour les matchs des finales Meuse et Triangle.

## **Article 1.1.08 - Intendance et directeur de jeu**

### **1. Intendance**

**Le club organisateur** est responsable de l'intendance durant toute la compétition.

Le cas échéant, **le club organisateur** doit proposer aux joueurs un choix d'hôtels et de restaurants et, dans la mesure du possible, prévoir une restauration rapide et de proximité facilitant le déroulement du jeu en non-stop.

### **2. Directeur de jeu**

Les épreuves se déroulant dans une même salle sont contrôlées par un directeur de jeu désigné par l'organisateur. Le directeur de jeu a pour attributions :

- d'appliquer et de faire appliquer le présent code sportif;
- de faire respecter l'interdiction de fumer et de boire des boissons alcoolisées dans la salle;
- de vérifier le bon état et la propreté du matériel.
- de faire respecter les protocoles sanitaires et les gestes barrières en vigueur à la date de la compétition;
- de vérifier la régularité de la licence des joueurs;
- de vérifier la tenue des joueurs;
- d'organiser les tours de jeu (joueurs, arbitres, marqueurs);
- de veiller à l'affichage des horaires et des résultats provisoires;
- de veiller à la régularité et au bon déroulement des matchs;
- de veiller à la signature des joueurs sur les feuilles de marque (les feuilles doivent être conservées par le club organisateur durant toute la saison sportive en cours);
- de saisir les matchs sur les sites dédiés et d'établir le classement final.
- assurer la transmission des feuilles de résultats dans les 48h au responsable sportif de l'épreuve;
- le cas échéant, d'adresser au responsable sportif de l'épreuve un rapport circonstancié sur tout incident ou litige qui pourrait entraîner une sanction disciplinaire à l'encontre d'un joueur ou d'une équipe.

En l'absence de directeur de jeu, un ou des joueurs peuvent tenir la table de marque afin de faire jouer le tableau de jeu. Ils n'ont pas les mêmes prérogatives que le directeur de jeu mais peuvent rédiger un rapport à l'attention du responsable sportif de l'épreuve afin que celui-ci prenne les mesures nécessaires en cas de litige.

## **Article 1.1.09 - Sélection des joueurs pour les finales de Ligue ou nationales**

La CS-CMTB désigne le vainqueur et les suivants au classement du championnat Meuse et Triangle. En cas d'absence de championnat Meuse et Triangle, la CS-CMTB sélectionne le ou les joueurs ayant la meilleure moyenne annuelle de classification ou, le cas échéant, la meilleure moyenne annuelle de la saison en cours.

Dans tous les cas, elle gère les engagements pour la compétition directement supérieure.

## **Article 1.1.10 - Joueur isolé d'un Comité départemental de billard limitrophe**

Par dérogation aux articles [1.1.01](#) et [1.1.06](#), un licencié d'un Comité départemental de billard (CDB) limitrophe au CMTB dont le CDB n'organise pas le championnat concerné peut participer au dudit championnat au CMTB. Le licencié en fait la demande au président du CMTB avec accord de son club et CDB d'appartenance.

## CHAPITRE 2 - DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AU BILLARD AMÉRICAIN

### Article 1.2.01 - Catégories

MODE DE JEU	CATÉGORIE	DISTANCE			
		Normale	Réduite 1	Réduite 2	Réduite 3
JEU DE LA 8	MIXTES	5	4	3	
	FÉMININES	5	4	3	
	ESPOIRS (U23)	4	3		
	JUNIORS (U17)	4	3		
JEU DE LA 9	MIXTES	6	5	4	3
	FÉMININES	6	5	4	3
	ESPOIRS (U23)	5	4	3	
	JUNIORS (U17)	4	3		
JEU DE LA 10	MIXTES	5	4	3	
	FÉMININES	5	4	3	
JEU DU 14-1 CONTINU	MIXTES	60 (40 reprises)	45 (30 reprises)	30 (20 reprises)	
	FÉMININES	60 (40 reprises)	45 (30 reprises)	30 (20 reprises)	

### Article 1.2.02 - Points de circuit

Chaque tournoi est attributif de points de circuit qui dépendent du rang obtenu dans le tournoi.

RANG	POINTS
1	506
2	475
3	445
4	416
5	388
6	361
7	335
8	310

RANG	POINTS
9	286
10	263
11	241
12	220
13	200
14	181
15	163
16	146

RANG	POINTS
17	130
18	115
19	101
20	88
21	76
22	65
23	55
24	46

RANG	POINTS
25	38
26	31
27	25
28	20
29	16
30	13
31	11
32	10



## Article 1.2.03 - Classement du circuit

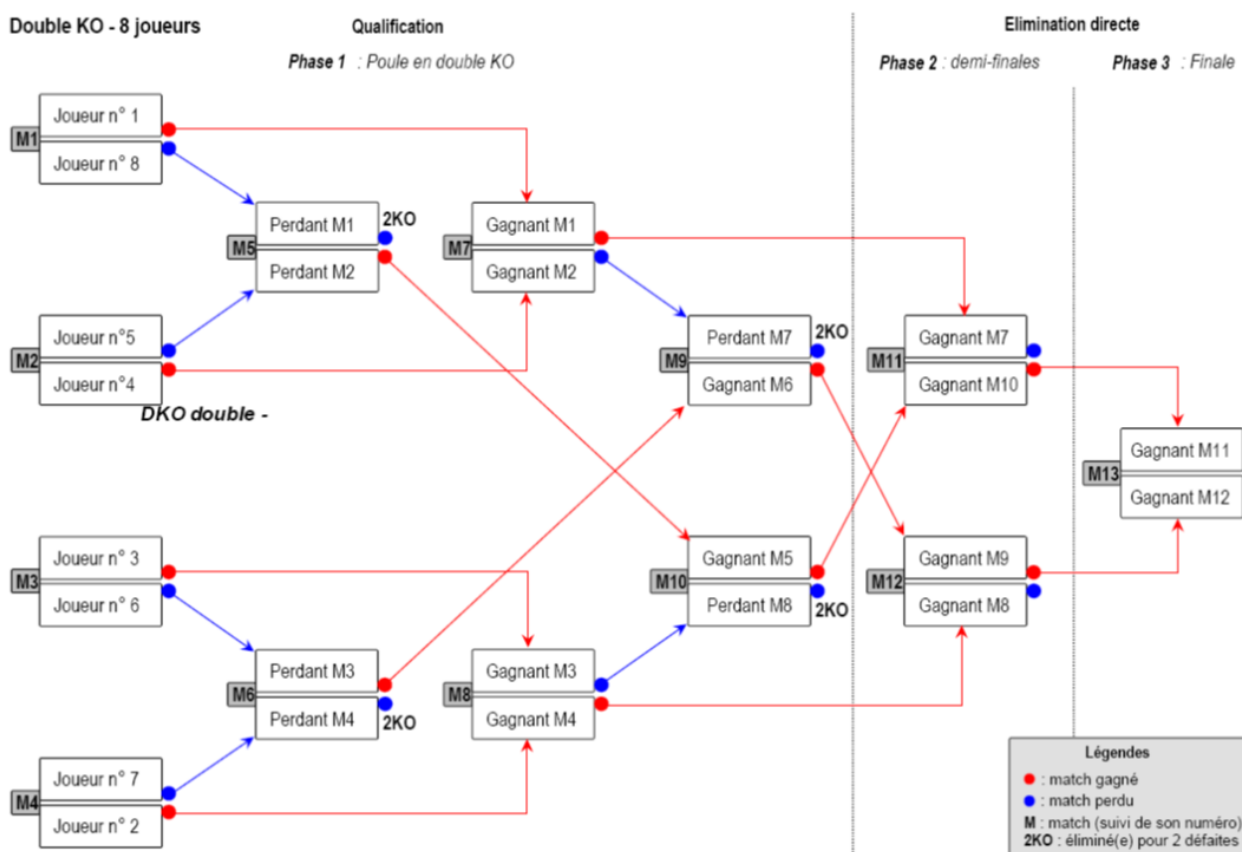
Le classement du circuit est établi après chaque tournoi selon les critères suivants :

1. Nombre total de points de circuit.
2. Meilleure place obtenue dans un circuit, puis seconde meilleure place, et ainsi de suite.
- 3a. Si égalité au jeu de la 14-1 continu :
  - i) Moyenne générale, calculée avec deux décimales ;
  - ii) Résultat des matchs directs.
- 3b. Si égalité aux jeux de la 8, 9 ou 10 :
  - i) Résultat des matchs directs ;
  - ii) Goal-average des matchs directs (différence entre le total des sets gagnés et perdus).

## Article 1.2.04 - Formule sportive

### 1. Description

En fonction du nombre de joueurs, un tournoi est joué en double KO ou en double KO double.



### 2. Nombre et taille des groupes

En fonction du nombre de participants, le nombre de joueurs pour le groupe A et le groupe B seront déterminés par le responsable sportif.

### 3. Répartition des joueurs dans un groupe

Jusqu'à huit joueurs, ils sont répartis selon le tableau au point 1 du présent article.

De neuf à seize joueurs, en double KO double, les joueurs sont répartis en deux poules selon la même méthode.

### **Article 1.2.05 - Participants et rang d'arrivée**

Les joueurs participant aux tournois et le rang d'arrivée utilisé pour la répartition des joueurs dans les poules sont déterminés selon l'ordre de priorité suivant :

1. Pour le premier tournoi de la saison, rang de classement au circuit de tournois de la saison précédente.

En cas d'un groupe, pour les tournois suivants : rang de classement au circuit de tournois de la saison en cours ;

En cas de deux groupes, le tournois suivants : rang de classement du tournoi précédent de la saison en cours des participants ;

- lorsque le groupe A est composé d'au moins douze participants, le groupe A est composé des cinq premiers au classement, du 9<sup>e</sup>, du 10<sup>e</sup> et du 11<sup>e</sup>, le groupe B reste composé des autres participants ;
  - sinon, le groupe A est composé des six premiers au classement, du 9<sup>e</sup> et du 10<sup>e</sup>, le groupe B est composé des autres participants ;
2. Les joueurs retenus avant la clôture des inscriptions par tirage au sort ;
  3. Les joueurs inscrits après la date de clôture, selon les places disponibles et dans l'ordre de leur date d'inscription par tirage au sort.
  4. Les joueurs étant qualifiés directement aux finales Meuse et Triangle d'après l'article 1.2.06 ont la possibilité de participer aux tournois de qualification, mais perdent leur qualification automatique.

### **Article 1.2.06 - Sélection des joueurs pour les finales Meuse et Triangle**

Les joueurs ayant participé à une demi-finale de France américain de la saison précédente sont directement qualifiés à la finale Meuse et triangle au mode de jeu concerné.

Le reste des places disponibles seront attribuées dans l'ordre du classement général.

### **Article 1.2.07 - Sélection des joueurs pour les finales de Ligue**

Par dérogation à l'[article 1.1.09](#), un classement général sur les 4 modes de jeu, après **tous les tours de jeu**, sera effectué pour déterminer les joueurs qualifiés.

## CHAPITRE 3 - DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AU BLACKBALL

### Article 1.3.01 - Catégories

MODE DE JEU	CATÉGORIE	DISTANCE			
		Normale	Réduite 1	Réduite 2	Réduite 3
BLACKBALL	VÉTÉRANS	6	5	4	3
	FÉMININES	5	4	3	
	MIXTE	6	5	4	3
	ESPOIRS (U23)	5	4	3	3
	JUNIORS (U18)	4	3		
	BENJAMINS (U15)	4	3		

### Article 1.3.02 - Points de circuit

Chaque tournoi est attributif de points de circuit qui dépendent du rang obtenu dans le tournoi.

RANG	POINTS
1	1138
2	1091
3	1045
4	1000
5	956
6	913
7	871
8	830

RANG	POINTS
9	790
10	751
11	713
12	676
13	640
14	605
15	571
16	538

RANG	POINTS
17	506
18	475
19	445
20	416
21	388
22	361
23	335
24	310

RANG	POINTS
25	286
26	263
27	241
28	220
29	200
30	181
31	163
32	146

RANG	POINTS
33	130
34	115
35	101
36	88
37	76
38	65
39	55
40	46

RANG	POINTS
41	38
42	31
43	25
44	20
45	16
46	13
47	11
48	10

## Article 1.3.03 - Classement du circuit

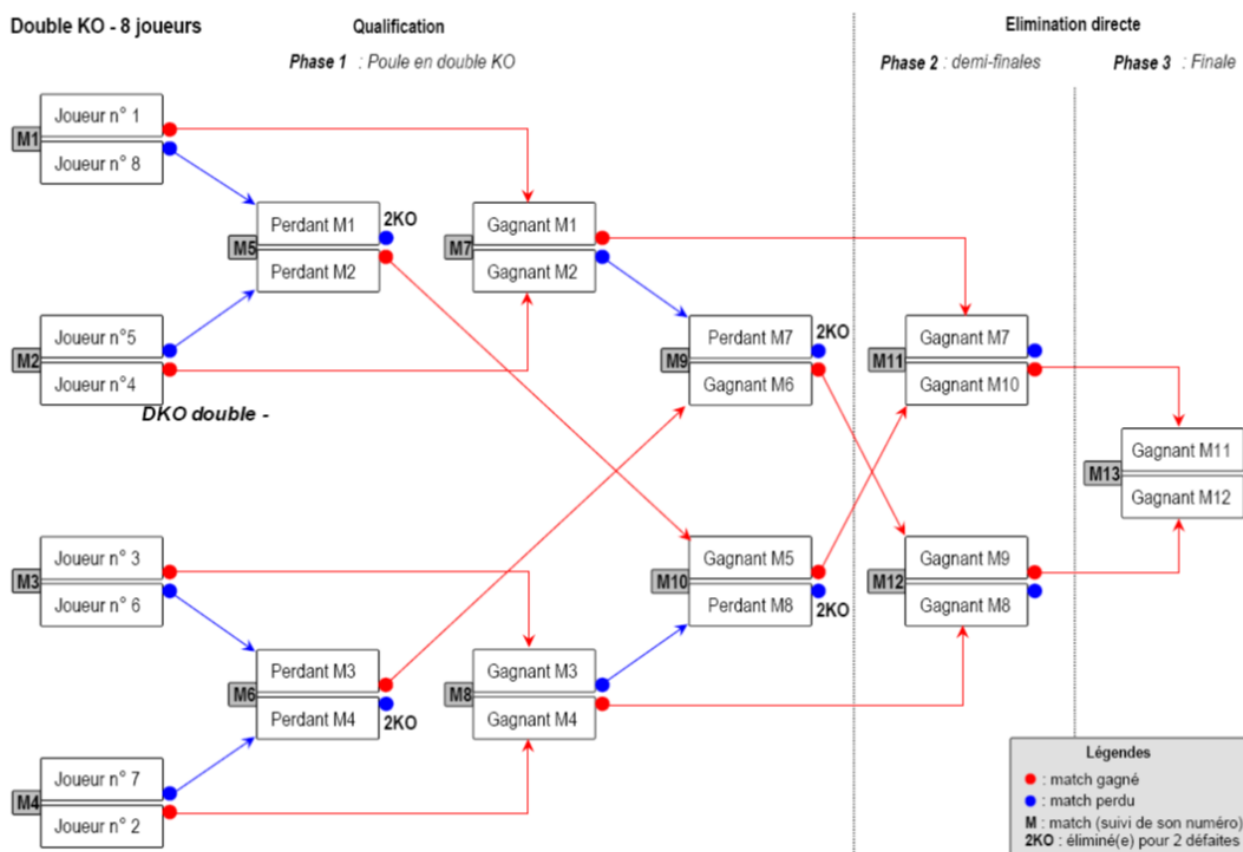
Le classement du circuit est établi après chaque tournoi selon les critères suivants :

1. Nombre total de points de circuit ;
2. *Point average* général (différence entre les sets gagnés et perdus par un joueur sur tous les matchs joués) ;
3. Nombre total de points de matchs : trois par match gagné, un par match perdu ;
4. Si égalité entre deux joueurs ou plus, *Point average* particulier (meilleure différence entre sets gagnés et sets perdus sur les matchs joués entre les joueurs à égalité).

## Article 1.3.04 - Formule sportive

### 1. Description

En fonction du nombre de joueurs, un tournoi est joué en double KO ou en double KO double.



### 2. Nombre et taille des groupes

En fonction du nombre de participants, le nombre de joueurs pour le groupe A et le groupe B seront déterminé par le responsable sportif.

### 3. Répartition des joueurs dans un groupe

Jusqu'à huit joueurs, ils sont répartis selon le tableau au point 1 du présent article.

De neuf à seize joueurs, en double KO double, les joueurs sont répartis en deux poules selon la même méthode.

### **Article 1.3.05 - Participants et rang d'arrivée**

Les joueurs participant aux tournois et le rang d'arrivée utilisé pour la répartition des joueurs dans les poules sont déterminés selon l'ordre de priorité suivant :

1. Pour le premier tournoi de la saison, rang de classement au circuit de tournois de la saison précédente.

En cas d'un groupe, pour les tournois suivants : rang de classement au circuit de tournois de la saison en cours ;

En cas de deux groupes, le tournois suivants : rang de classement du tournoi précédent de la saison en cours des participants ;

- lorsque le groupe A est composé d'au moins douze participants, le groupe A est composé des cinq premiers au classement, du 9<sup>e</sup>, du 10<sup>e</sup> et du 11<sup>e</sup>, le groupe B reste composé des autres participants ;
  - sinon, le groupe A est composé des six premiers au classement, du 9<sup>e</sup> et du 10<sup>e</sup>, le groupe B est composé des autres participants ;
2. Les joueurs retenus avant la clôture des inscriptions par tirage au sort ;
  3. Les joueurs inscrits après la date de clôture, selon les places disponibles et dans l'ordre de leur date d'inscription par tirage au sort.

### **Article 1.3.06 - Sélection des joueurs pour les finales de Ligue**

Par dérogation à l'[article 1.1.09](#), le nombre de joueurs sélectionnés par le classement final du circuit est la moitié du nombre de places dédiées au CMTB par la LGEB, arrondi à l'entier supérieur.

Les autres places dédiées sont attribuées à l'issue d'un tour supplémentaire appelé « barrage ». Le nombre de joueurs disputant ce tour est le nombre de places dédiées au CMTB par la LGEB, arrondi à l'entier inférieur, multiplié par deux. Les joueurs concernés sont pris dans l'ordre du classement final du circuit, en retirant les joueurs déjà sélectionnés. La formule sportive est identique à l'[article 1.2.04](#).

## CHAPITRE 4 - DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AU CARAMBOLE

### Article 1.4.01 - Catégories

SPÉCIALITÉ	CATÉGORIE	DISTANCE <sup>(1)</sup>		MOYENNE 2,80 m
		Normale	Réduite	
<b>PARTIE LIBRE</b>	NATIONALE 3	200	150	<i>≥ 6,00 et &lt; 12,50</i>
	RÉGIONALE 1	150	120	<i>≥ 4,00 et &lt; 6,00</i>
	RÉGIONALE 2	100	80	<i>≥ 2,30 et &lt; 4,00</i>
	RÉGIONALE 3	70	60	<i>≥ 1,20 et &lt; 2,30</i>
	RÉGIONALE 4	50	40	<i>≥ 0,00 et &lt; 1,20</i>
	DAMES	50	40	
	JUNIORS	70	60	
	CADETS	50	40	
<b>CADRE 42/2</b>	NATIONALE 3	120	100	<i>≥ 3,50 et &lt; 6,25</i>
	RÉGIONALE 1 <sup>(2)</sup>	80		<i>≥ 0,00 et &lt; 3,50</i>
<b>1-BANDE</b>	NATIONALE 3	80	60	<i>≥ 1,75 et &lt; 2,58</i>
	RÉGIONALE 1	60	50	<i>≥ 1,00 et &lt; 1,75</i>
	RÉGIONALE 2	40	30	<i>≥ 0,00 et &lt; 1,00</i>
<b>3-BANDES</b>	NATIONALE 3	25	20	<i>≥ 0,360 et &lt; 0,523</i>
	RÉGIONALE 1	20	15	<i>≥ 0,250 et &lt; 0,360</i>
	RÉGIONALE 2	15		<i>≥ 0,00 et &lt; 0,250</i>
	DAMES	15		
	JUNIORS	20	15	
	CADETS	15		
<b>5-QUILLES</b>	NATIONALE 1	3 x 60	2 x 60	
	RÉGIONALE 1	2 x 60		
	JUNIORS	3 x 60	2 x 60	
<b>9-QUILLES</b>	NATIONALE 1	300		

<sup>(1)</sup> La distance est limitée à 25 reprises pour la Partie Libre, le Cadre 42/2 et le 1-Bande, à 50 reprises pour le 3-Bandes.

<sup>(2)</sup> Catégorie ouverte aux joueurs classifiés au Cadre Régionale 1 à partir de 2,50 de moyenne. Afin de permettre à tous les joueurs d'être classifiés en Régionale 1, un tournoi de qualification est organisé avant le premier tournoi du circuit. Les modalités sportives du présent chapitre s'appliquent dans la mesure où un joueur fera obligatoirement au moins trois matchs.

### Article 1.4.02 - Points de circuit

Chaque tournoi est attributif de points de circuit qui dépendent du rang obtenu dans le tournoi.

Rang	Si la dernière phase du tournoi est par élimination directe
1	120
2	81
3	57
4	57
2 <sup>ème</sup> de poule	39
3 <sup>ème</sup> de poule	24
4 <sup>ème</sup> de poule	14

Rang	Si la dernière phase du tournoi est par poule
1	120
2	81
3	57
4	39
5	24
6	14
7	12
8	8

### Article 1.4.03 - Classement du circuit

Le classement du circuit est établi après chaque tournoi selon les critères suivants :

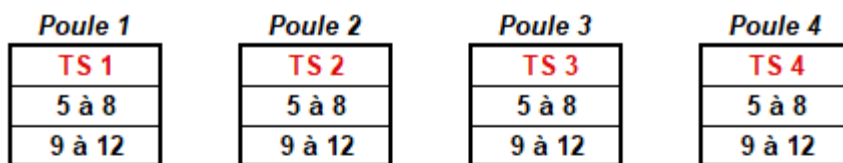
1. Nombre total de points de circuit ;
2. Moyenne générale sur le circuit ;
3. Meilleure série.

### Article 1.4.04 - Phases constitutives

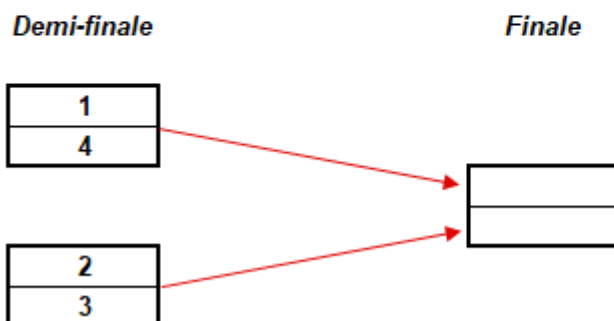
Un tournoi est constitué des phases suivantes, jouées dans l'ordre :

- une phase disputée par poules ;
- une phase finale, disputée en une ou deux phases par élimination directe (finale ou demi-finales puis finale), ou une phase par poule.

Si le nombre de billards est inférieur au nombre de poules d'une phase, les poules devant jouer en premier sont déterminées selon l'ordre de priorité suivant : de la poule avec la tête de série la moins bien classée vers celle avec la tête de série la mieux classée.



Les quatre premiers sont reclassés de 1 à 4 pour le tableau final.



## Article 1.4.05 - Phases par poules

### 1. Nombre et taille des poules

Une phase est constituée de quatre poules de trois joueurs.

L'ordre de priorité des poules est le nombre de poules à trois joueurs, puis à deux joueurs (s'il y a deux poules de deux joueurs, elles sont regroupées en une poule de quatre joueurs).

### 2. Répartition des joueurs entre les poules

Soit  $p$  le nombre de poules de la phase.

Les  $p$  joueurs les mieux classés dans l'ordre du rang d'arrivée sont dits « têtes de séries » et placés chacun dans une poule différente.

Les  $p$  joueurs suivants sont dits « premier chapeau » et affectés par tirage au sort à la seconde place de chacune des poules.

Les places restant disponibles sont dites « deuxième chapeau » et attribuées par tirage au sort aux derniers joueurs.

Le tirage au sort doit avoir lieu 30 minutes avant le début de la compétition.

### 3. Tours de jeu

Les tours de jeu dans chaque poule sont établis selon les dispositions de l'[article 6.2.09 du code sportif fédéral](#) :

#### Poule de 2 - Matches aller et retour

Poule de 3	Match 1	Match 2	Match 3
	2 / 3	1 / perdant (*) match 1	1 / gagnant (*) match 1

#### Poule de 4 (le cas échéant, tirage au sort des billards pour les matchs 3 et 4 puis 5 et 6)

Match 1	Match 2	Match 3	Match 4	Match 5	Match 6
2 / 3	1 / 4	Perdants (*) matchs 1 et 2	Gagnants (*) matchs 1 et 2	Match restant du participant 4	Match restant du participant 1

(\*) en cas d'égalité au match précédent, les critères de détermination du gagnant sont :  
meilleure série, puis rang d'arrivée

#### Poule de 5

Match 1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
2 / 5	3 / 4	1 / 5	2 / 3	1 / 4	3 / 5	1 / 3	2 / 4	4 / 5	1 / 2

#### Joueurs d'un même club

- Pour toutes les poules, deux joueurs d'un même club sont obligatoirement opposés l'un à l'autre au premier tour.
- Pour les poules supérieures à quatre joueurs, trois joueurs d'un même club sont opposés l'un à l'autre aux trois premiers tours de jeu.

Chaque poule de la phase joue successivement un match, en commençant par la poule dont la tête de série est la moins bien classée, puis dans l'ordre des têtes de séries.

Si le nombre de poules est un multiple du nombre de billards, les poules ne changent pas de billard ; sinon, les matchs sont joués en non-stop au fil des billards disponibles.



## 5. Joueurs qualifiés

Le classement général de chaque phase est établi selon les dispositions de l'[article 6.2.10 ou 6.2.11 du code sportif](#) fédéral selon le mode de jeu.

Les joueurs sont qualifiés pour la phase suivante dans l'ordre de ce classement, en fonction des places disponibles.

### Article 1.4.06 - Phases par élimination directe

Ces phases sont disputées selon les modalités décrites à la [section 3 du chapitre 2 du titre 6 du code sportif fédéral](#).

Le rang d'arrivée pris en compte en application de l'[article 6.2.17 ou 6.2.18 du code sportif fédéral](#) selon le mode de jeu et le classement final de la phase principale. Pour la phase principale en deux poules, les demi-finales opposent le premier d'une poule au deuxième de l'autre poule.

### Article 1.4.07 - Nombre de poules dans les phases et de séances selon les billards et le nombre d'inscrits

Nombre d'inscrits	Billards affectés aux phases qualificatives			
	1	2	3	4
2	Poule (p.) unique à 2 (2, 2)			
3	Poule unique à 3 (3, 3)			
4	Poule unique à 4 (6, 6)	Poule unique à 4 (6, 3)		
5		Poule unique à 5 (10, 5)		
6		2 poules à 3 demi-finales et finale (9, 5)		
7		1 poule à 3 et à 4 finale - (10, 6)	1 poule à 3 et à 4 finale - (10, 4)	
8		2 poules à 4 finale - (13, 7)	2 poules à 4 finale - (13, 5)	2 poules à 4 finale - (13, 4)
9		3 poules à 3 demi-finales et finale (12, 7)	3 poule à 3 demi-finales et finale (12, 5)	
10			2 poules à 3 et 1 à 4 demi-finales et finale (15, 6)	2 poules à 3 et 1 à 4 demi-finales et finale (15, 5)
11			3 poules à 3 et 1 à 2 demi-finales et finale (14, 6)	3 poules à 3 et 1 à 2 demi-finales et finale (14, 5)
12			4 poules à 3 demi-finales et finale (15, 6)	4 poules à 3 demi-finales et finale (15, 5)

(x,y) : nombre de matchs et de séances

### **Article 1.4.08 - Distances**

- Phase par poule : distance réduite de la catégorie.
- À partir de la phase finale : distance normale.

### **Article 1.4.09 - Participants et rang d'arrivée**

Les joueurs participant aux tournois et le rang d'arrivée utilisé pour la répartition des joueurs dans les poules sont déterminés selon l'ordre de priorité suivant :

1. Pour le premier tournoi de la saison, le champion Meuse et Triangle de la catégorie pour la saison précédente.  
Pour les tournois suivants : rang de classement au circuit de tournois de la saison en cours ;
2. Catégorie ;
3. Moyenne de dernière classification ;
4. Tirage au sort.

Les joueurs retenus après la clôture des inscriptions sont insérés dans cette liste selon le critère 4 du présent article.

## **TITRE II - CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES DE CLUBS**

### **CHAPITRE 1 - DISPOSITIONS COMMUNES À TOUTES LES DISCIPLINES**

#### **Article 2.1.01 - Engagement**

- Jusqu'au 30 septembre, l'engagement doit être effectué obligatoirement à partir du document envoyé par la CS-CMTB aux clubs.
- Si des places restent disponibles après la clôture des inscriptions, de nouvelles équipes peuvent s'engager en envoyant une inscription par courriel au responsable de championnat.

#### **Article 2.1.02 - Publication des calendriers et des classements**

Le responsable du championnat publie les calendriers, avec [la mise à jour des classements](#), sur le [site internet du CMTB](#) dix jours avant la date de la compétition.

#### **Article 2.1.03 - Sélection des équipes pour les finales de Ligue**

La CS-CMTB désigne le vainqueur et les suivants au classement du championnat Meuse et Triangle. Dans tous les cas, elle gère les engagements pour la compétition directement supérieure.

## CHAPITRE 2 - DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AU BILLARD AMÉRICAIN

### **Article 2.2.01 - Scotch Double Cup**

#### **1. Formule de jeu**

La formule de jeu est le jeu de la 9 intégralement en « scottish », la distance est la même que l'article [1.2.01](#).

L'équipe est composée de deux joueurs licenciés dans le même club. Chaque joueur joue un coup; s'il conserve la main, elle passe à son co-équipier. Excepté après la casse, si toutes les conditions sont réunies.

S'il la perd, elle passe au joueur de l'équipe adverse qui n'a pas joué le dernier coup de son équipe.

Les vainqueurs gagnent les droits d'entrée pour la Scotch double cup. Si les vainqueurs ne peuvent participer à cette finale, les droits seront donnés à l'équipe suivante dans le classement.

### **Article 2.2.02 - Championnat par équipes de club**

Chaque équipe porte le nom du club et de sa ville. Si plusieurs équipes d'un même club sont engagées, elles seront différenciées par des numéros.

L'équipe joue à trois joueurs, un au jeu de la 8, un au jeu de la 9 et un au jeu de la 10, la distance est la même que l'article [1.2.01](#).

Une équipe est constituée d'au moins trois joueurs.

Si une équipe est constituée de trois joueurs, ils doivent être licenciés du club représenté.

Une équipe peut inclure un joueur d'un autre club, à condition que ce club n'engage pas d'équipe.

### **Article 2.2.03 - Classement**

Le classement est établi selon les critères suivants :

1. Nombre total de points de circuit.
2. Résultat des matchs directs.
3. Goal-average des matchs directs (différence entre le total des sets gagnés et perdus).

## **CHAPITRE 3 - DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AU BLACKBALL**

La division concernée est la « DN3 » définie dans le règlement sportif de la FFB au [Blackball](#).

## **CHAPITRE 4 - DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AU CARAMBOLE**

Les divisions concernées sont définies dans le règlement sportif de la LGEB au Carambole.

# TITRE III - CHAMPION MEUSE ET TRIANGLE

## Article 3.0.01 - Définition

Lors de chaque saison sportive, le CMTB décerne les titres de champion Meuse et Triangle pour les championnats ci-dessous :

### INDIVIDUEL

Jeu de la 8	Mixtes
Jeu de la 8	Féminines
Jeu de la 8	Espoirs (U23)
Jeu de la 8	Juniors (U17)
Jeu de la 9	Mixtes
Jeu de la 9	Féminines
Jeu de la 9	Espoirs (U23)
Jeu de la 9	Juniors (U17)
Jeu de la 10	Mixtes
Jeu de la 10	Féminines
Jeu du 14-1 continu	Mixtes
Jeu du 14-1 continu	Féminines
Blackball	Mixte
Blackball	Féminines
Blackball	Vétérans
Blackball	Juniors
Blackball	Cadets
Blackball	Benjamins
Partie Libre	Nationale 1
Partie Libre	Nationale 3
Partie Libre	Régionale 1
Partie Libre	Régionale 2
Partie Libre	Régionale 3
Partie Libre	Régionale 4
Partie Libre	Dames
Partie Libre	Juniors
Partie Libre	Cadets
Cadre 47/2	Nationale 1
Cadre 47/2	Nationale 2
Cadre 42/2	Nationale 3
Cadre 42/2	Régionale 1

1-Bande	Nationale 1
1-Bande	Nationale 3
1-Bande	Régionale 1
1-Bande	Régionale 2
3-Bandes	Nationale 1
3-Bandes	Nationale 2
3-Bandes	Nationale 3
3-Bandes	Régionale 1
3-Bandes	Régionale 2
3-Bandes	Coupe Meuse et Triangle
5-Quilles	Nationale 1
5-Quilles	Régionale 1
9-Quilles	Nationale 1

### PAR ÉQUIPES

Billard américain	Mixtes
Blackball	Division Nationale 3
Partie Libre	Vétéran
Jeux de Séries	Division 3
Jeux de Séries	Division 4
Jeux de Séries	Division 5
3-Bandes	Division 3
3-Bandes	Division 4
3-Bandes	Division 5
3-Bandes	Division 1 Grand Est
3-Bandes	Division 2 Grand Est
3-Bandes	Division 3 Grand Est
3-Bandes	Vétéran

### **Article 3.0.02 - Critères de décernement**

Est déclaré champion Meuse et Triangle :

- le vainqueur de la finale Meuse et Triangle ; en l'absence de finale, le premier au classement à l'issue du dernier tournoi du championnat ;
- s'il y a un championnat de Ligue, le mieux classé en finale de Ligue ; en l'absence de finale, le mieux classé au classement à l'issue du dernier tour du championnat.

En individuel, le champion Meuse et Triangle est obligatoirement licencié au CMTB.

Si un titre ne correspond pas aux critères du précédent paragraphe, le titre n'est pas attribué.

### **Article 3.0.03 - Trophée**

Pour un championnat individuel, le club organisateur remet un trophée au champion Meuse et Triangle selon le premier tiret de l'[article 3.2.02](#).

Le trophée a les caractéristiques affichées suivantes : Champion Meuse et Triangle, saison, discipline ou spécialité, catégorie et éventuellement le nom du champion.

### **Article 3.0.04 - Diplôme**

Lors de l'assemblée générale annuelle, le CMTB remet un diplôme à chaque champion Meuse et Triangle en individuel où figurent, à l'identique, les caractéristiques affichées sur le trophée et obligatoirement le nom du champion.

Pour le billard américain et le blackball dans les catégories individuelles mixtes, un diplôme est également remis au deuxième, au troisième et au quatrième de la finale Meuse et Triangle.

De plus, pour les équipes, sont inscrits les noms des joueurs ayant disputé au moins un match dans cette équipe.

# TITRE IV - AUTRES COMPÉTITIONS

## CHAPITRE 1 - COUPE MEUSE ET TRIANGLE 3-BANDES

### **Article 4.2.01 - Définition**

Lors de chaque saison sportive, le CMTB organise la Coupe Meuse et Triangle 3-Bandes, épreuve qualificative pour la Coupe Lorraine 3-Bandes et le Challenge de l'Est défini dans le règlement sportif de la LGEB au Carambole.

Le lieu et la date sont fixés par la CS-CMTB à la première réunion de la saison sportive. Le lieu est défini par un calendrier perpétuel entre quatre clubs :

- Commercy : 2020-2021 / 2024-2025 ;
- Ligny-en-Barrois : 2022-2023 / 2026-2027 ;
- Saint-Dizier : 2018-2019 / 2023-2024 ;
- Saint-Mihiel : 2021-2022 / 2025-2026.

### **Article 4.2.02 - Déroulement sportif**

Le club organisateur choisit le système sportif en accord avec la CS-CMTB, assure l'intendance et assume la direction de jeu.

### **Article 4.2.03 - Trophée**

Le vainqueur de la Coupe Meuse et Triangle 3-Bandes remporte un trophée avec les caractéristiques suivantes : les noms des vainqueurs ayant remporté le trophée et aussi le nom des vainqueurs ayant remporté les trophées précédents. Il s'assure de la mise à jour des caractéristiques affichées suivante : le nom du vainqueur, saison.

Le trophée devient la propriété du joueur ayant remporté trois fois le trophée. Un nouveau trophée est mis en jeu à l'édition suivante.

***Le présent code sportif du CMTB annule et remplace les éditions antérieures.***